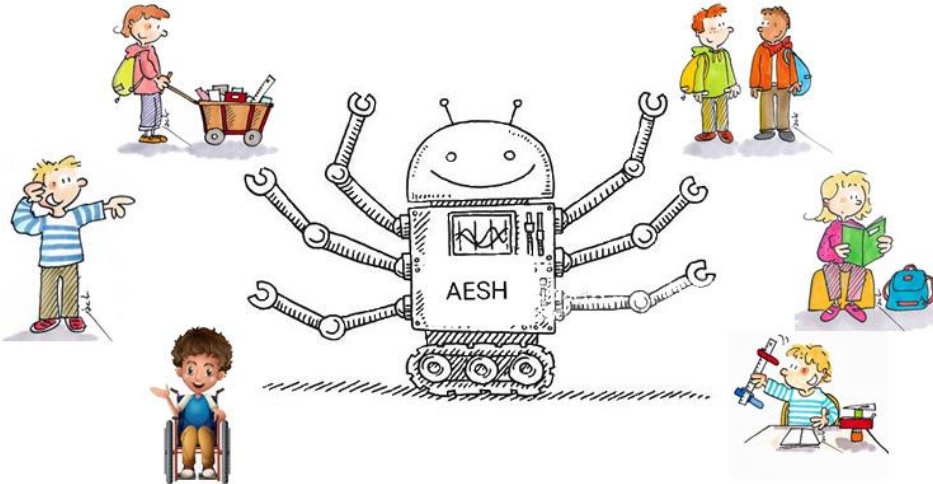


Collectif Précaires Education Nationale



VENDREDI 10 MAI 2019 **STAGE INTERSYNDICAL** **AVS-AESH — évolutions en cours et revendications**

Le ministère de l'Éducation Nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont lancé en octobre une concertation sur l'école inclusive dont une partie concerne le devenir des AESH.

Les premières pistes lancées pour les AESH sont loin de correspondre aux attentes des milliers de ces personnels précaires qui subissent de plein fouet des conditions de travail dégradées, des temps de travail partiel imposés, des salaires misérables (rappel : en moyenne 24h annualisés pour environ 700 euros par mois), une absence de reconnaissance professionnelle, un manque cruel de formations cohérentes et qualifiantes qui les conduisent souvent à abandonner cet emploi.

Nous vous invitons, quel que soit votre statut ou contrat, à venir échanger autour de ces « évolutions » et à imaginer ensemble les revendications à porter et les actions à mener.

Suite au rassemblement « AVS-AESH » le 6 février sur notre académie, nous attendons toujours d'être reçus et entendus par le Rectorat sur nos revendications légitimes concernant nos conditions de travail et de rémunération.

Les dernières annonces du gouvernement n'en sont pas :

- Toujours 6 ans à attendre un contrat pérenne ?
- Qu'advient-il des AESH en CUI/PEC ?
- Les AESH n'ont-elles pas droit de vivre de leur métier et non pas cumuler les emplois et les employeurs ?

9H-16H 30

LYCEE JEAN ZAY

A JARNY



<https://bit.ly/2Yc2mzc>

Au programme :

Nous vous proposerons divers apports, suivis d'échanges sur les évolutions en cours et les questions de temps et conditions de travail.

Nous travaillerons parfois en groupes pour aborder les spécificités de chaque statut et les situations personnelles, ainsi que pour discuter et formuler ensemble vos revendications et les actions qu'il conviendra de mettre en œuvre pour les porter.

Vous pourrez également nous poser toutes vos questions concrètes sur vos missions, conditions de travail, contrats, fiches de paye et salaires, formations, droits syndicaux, accès à l'action sociale en faveur des personnels, etc.

Qui peut participer ?

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an : vous pouvez donc vous inscrire à plusieurs stages. Ils donnent droit à autorisation d'absence.

Ce stage s'adresse principalement aux personnels contractuels non-enseignants de l'académie, mais il est possible à tous les « autres » agents d'y participer également. Pour poser vos questions ou en cas de difficultés avec votre chef d'établissement ou supérieur,

contactez-nous au 06 52 88 25 49
ou par mail avs.aesh.54@gmail.com

Comment s'inscrire ?

Déposez votre demande d'autorisation d'absence (modèle ci-joint) auprès de votre supérieur hiérarchique (chef d'établissement ou IEN) **au moins 1 mois avant le stage**. (dans ce cas précis avant le 10 avril 2019.)

Mais ne pas attendre la réponse pour vous inscrire car nous avons besoin d'une réponse rapide pour organiser le stage, renvoyez le bulletin d'inscription (ci-joint) à :
Intersyndicale AVS/AESH
51 rue de Metz – 54000 NANCY
ou par mail avs.aesh.54@gmail.com

Une attestation de présence, à transmettre à votre employeur, vous sera fournie lors du stage.

COVOITURAGE

Nous vous invitons à vous grouper pour votre déplacement au stage. Pour cela, vous pouvez soit vous organiser « localement » de façon autonome, soit prendre contact avec nous par mail pour faire vos propositions ou vos demandes à : avs.aesh.54@gmail.com

En précisant bien votre lieu de départ/retour et vos horaires, ainsi que vos coordonnées téléphoniques (et mail) !

Nous vous mettrons ensuite en contact.